

REGLEMENT DU JEU « Allez les Bleus »

Organisé par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe et disponible dans les agences suivantes : Agence Providence, Bergevin, Capesterre, Cœur de Jarry, Gosier, Pointe-Noire, Port-Louis, Sainte-Anne, Sainte-Rose, Trois-Rivières, Saint-François, Lamentin, Le Moule, Nolivos, Desmarais, Miquel, Grand Bourg, Morne-à-l'eau Saint-Barthélémy

Du 16 au 26 juin 2026

Article 1 :

Du 16 au 26 juin, le siège du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe organise un jeu « Allez les Bleus », sans obligation d'achat, disponible dans les agences suivantes :

- Agence Providence – Zac de Providence, Dothémare 97139, Les Abymes
- Agence Bergevin – Résidence Loïc Petit, Bergevin 97110, Les Abymes
- Agence Capesterre – Rue de la République, 97130 Capesterre-Belle-Eau
- Agence Cœur de Jarry – 11, 13 Centre Commercial Cœur de Jarry, 12 Lieu-dit Houelbourg, 97122 Baie-Mahault
- Agence Gosier – Bd Amedée Clara, 97190 Le Gosier
- Agence Pointe-Noire – Bourg, Place de l'Eglise, 97116 Pointe-Noire
- Agence Port-Louis – Rue Fitzgerald Kennedy, 97117 Port-Louis
- Agence Sainte-Anne – Rue Lethière, 97180 Sainte-Anne
- Agence Sainte-Rose – Avenue des Cités Unies, 97115 Sainte-Rose
- Agence Trois-Rivières – Rue du Général Delacroix, 97114 Trois-Rivières
- Agence Saint-François – 71 Rue Jules Ferry, 97118 Saint-François
- Agence Lamentin – Centre Commercial Montplaisir, 97129 Lamentin
- Agence Le Moule – Damencourt, 97160 Le Moule
- Agence Nolivos – Rue Christophe Colomb, 97100 Basse-Terre
- Agence Desmarais – Centre commercial Hyper Casino, Desmarais, 97100 Basse-Terre
- Agence Miquel – Bd Legitimus, 97110 Pointe-à-Pitre
- Agence Grand Bourg – Rue du Presbytère, 97112 Grand-Bourg
- Agence Morne-à-l'eau – Place Mairie, 97111 Morne – à l'eau
- Agence Saint-Barthélémy – 9 Rue Jeanne d'Arc, Gustavia 97133, Saint-Barthélemy

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE GUADELOUPE, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé Petit-Pérou - 97176 ABYMES CEDEX, 314 560 772 RCS Pointe-à-Pitre. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre de l'ORIAS sous le n° 07 029 548.



Article 2 :

La participation au Jeu est ouverte à toute personne majeure résidant en Guadeloupe et ses dépendances ainsi que Saint-Barthélemy disposant d'un accès à Internet à la date de début du Jeu et d'une adresse électronique (**à l'exception des salariés du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, de leurs familles et des Administrateurs de Caisses locales**).

Chaque participant (ci-après dénommé « **le(s) Participant(s)** ») peut s'inscrire une seule fois au jeu mais a la possibilité de jouer plusieurs parties pour augmenter son score.

Il est expressément rappelé que la participation au Jeu n'est conditionnée à aucune obligation d'achat et que le Jeu est uniquement accessible sur mobile.

Article 3 :

Le jeu est annoncé à travers un QR code sur les écrans dynamiques de chaque agence, ainsi que les réseaux sociaux du Crédit Agricole de Guadeloupe.

Pour participer au Jeu, le Participant doit :

- Scanner le QRcode via leur portable personnel et accéder à la page : <https://ca.fr/gp/Q9-hLX> (Accès gratuit hors coût de l'opérateur)
- Remplir le formulaire de participation (nom, prénom, email et numéro de téléphone)
- Participer au Jeu sous forme communément appelé de « Jeu Tir au but » ou « Penalty »
- Participer au Jeu sous forme communément appelé de « La roue de la Chance »

Les gagnants seront déterminés par tirage au sort automatique de la plateforme. Ils seront informés du lot qu'ils ont gagné par la plateforme et pourront repartir avec le jour de la remise des lots fixé au 29 juin 2026 au siège du Crédit Agricole de Guadeloupe. Les frais de déplacement sont à la charge des participants. La responsabilité de la société organisatrice ne pourra être engagée du fait d'un changement d'adresse mail ultérieur ou d'une erreur d'écriture. Sans signalement de la part du gagnant dans les 2 mois, le lot sera définitivement perdu.

Tout bulletin incomplet, illisible ou ne répondant pas aux conditions de participation sera considéré comme nul.

De même, s'il s'avérait, à n'importe quel moment du déroulement du concours, que l'un des critères exigés n'a pas été respecté, le participant sera exclu du processus de sélection. Toute tentative de fraude entraînera immédiatement la nullité de sa participation.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE GUADELOUPE, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé Petit-Pérou - 97176 ABYMES CEDEX, 314 560 772 RCS Pointe-à-Pitre. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre de l'ORIAS sous le n° 07 029 548.



Article 4 :

Le jeu est doté au total de 846.5 € au total

- Sacs : 10 pièces à 25.5 € HT l'unité
- T-shirts : 10 pièces à 8.45 € HT l'unité
- Gobelets : 10 pièces à 0.80 € HT l'unité
- Un téléviseur 65 pouces TOSHIBA : 1 pièce à 499 € TTC

Article 5 :

La participation au présent jeu-concours emportera acceptation pleine et entière du participant de l'ensemble des clauses et conditions du présent règlement.

Le gagnant ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un échange en numéraire de la contre-valeur du lot.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée si par suite de cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, le Jeu devait être annulé, écourté, prolongé ou les conditions modifiées, totalement ou partiellement. Les participants ne pourront réclamer aucune indemnisation à ce titre.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de résilier la participation au jeu en cas de non-respect du présent règlement.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement technique du Jeu. Les participants ne pourront, par conséquent, prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet.

La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie matérielle ou logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, sur son équipement informatique et sur les données qui y sont stockées.

Toute fraude informatique, par quelque procédé technique que ce soit, permettant de fausser le bon déroulement du Jeu est proscrit. La violation de cette règle entraîne l'élimination immédiate de son auteur du Jeu.

La société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE GUADELOUPE, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé Petit-Pérou - 97176 ABYMES CEDEX, 314 560 772 RCS Pointe-à-Pitre. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre de l'ORIAS sous le n° 07 029 548.



informatique dans le cadre de la participation à l'opération ou de la détermination des gagnants.

La Société Organisatrice se réserve, dans ces hypothèses, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. En cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente et/ou de caractéristiques proches.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative à la liste des gagnants.

Article 6 :

Les données personnelles des Participants pourront être collectées informatiquement par la Société Organisatrice, en tant que responsable du traitement, conformément à la loi dite « Informatique et Libertés » du 06/01/1978 modifiée et le règlement européen sur la protection des données personnelles paru au journal officiel de l'Union européenne (RGPD n° 2016/679.)

Les informations collectées par le responsable du traitement sont destinées uniquement à la Société Organisatrice et dans le cadre unique de ce jeu « Allez les Bleus ».

Les traitements sont fondés sur l'intérêt légitime du responsable du traitement, cet intérêt légitime consistant à promouvoir l'image du responsable du traitement et assurer l'animation commerciale.

Les données à caractère personnel recueillies et traitées par la société organisatrice ont pour finalité : « démarchage/prospection commerciale »

Les données personnelles sont conservées et traitées pour la durée nécessaire à la réalisation de la finalité poursuivie et au maximum pour une durée indiquée dans la politique de protection des données personnelles de la Caisse régionale accessible ici : <https://www.credit-agricole.fr/ca-guadeloupe/particulier/informations/politique-de-protection-des-donnees-personnelles-de-la-caisse-regionale.html> (accès gratuit hors coût de l'opérateur)

Vous pouvez à tout moment, dans les conditions prévues par la loi, accéder aux informations vous concernant, vous opposer pour motif légitime à leur traitement, les faire rectifier, demander leur effacement, la limitation de leur traitement ou leur portabilité, ou communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès. Vous pouvez également à tout moment et sans justification, vous opposer à l'utilisation de

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE GUADELOUPE, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé Petit-Pérou - 97176 ABYMES CEDEX, 314 560 772 RCS Pointe-à-Pitre. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre de l'ORIAS sous le n° 07 029 548.



vos données à des fins de prospection commerciale y compris le profilage lorsqu'il est lié à cette finalité, par le Crédit Agricole Guadeloupe ou par des tiers, en écrivant au Délégué à la protection des données : par courrier électronique à dpo@ca-guadeloupe.fr - ou par courrier postal à - Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Guadeloupe - à l'attention du DPO – Siège Social Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, ZA de Petit-Pérou, 97139 Les Abymes Guadeloupe.

Sur simple demande de votre part, les frais de timbres peuvent vous être remboursés.

Vous pouvez, en cas de contestation, former une réclamation auprès de la CNIL dont les coordonnées figurent à l'adresse internet <http://www.cnil.fr>

Article 7 :

Toute contestation relative à ce jeu concours est à adresser par lettre au : CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE GUADELOUPE - ZA de Petit-Pérou, 97139 Les Abymes Guadeloupe.

Le Tribunal compétent en cas de litige est le Tribunal Judiciaire de Pointe-à-Pitre.

Le présent Jeu est soumis au droit français.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE GUADELOUPE, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé Petit-Pérou - 97176 ABYMES CEDEX, 314 560 772 RCS Pointe-à-Pitre. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre de l'ORIAS sous le n° 07 029 548.

